



# AUTISME ESTRIE

un potentiel **à** découvrir

**GUIDE PARENTS**

MIS À JOUR LE 1 ER AVRIL 2024

Bonjour,

Bienvenue dans l'univers d'Autisme Estrie.

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans ce beau milieu de vie, humain et chaleureux.

Par ce guide, vous connaîtrez les services du camp d'été de l'organisme, son fonctionnement et nos attentes à votre égard. Il informe les parents des modalités applicables quant à la prestation des services et à leur administration, dans la perspective d'assurer la qualité et la sécurité des services, l'équité pour tous, l'efficacité de gestion de l'organisme et le bon fonctionnement des services.

Soyez assuré que nous ferons tous les efforts nécessaires pour que vous vous sentiez accueilli et que les séjours de votre enfant soient des plus agréables possibles.

Christine Houde (directrice générale) et toute l'équipe d'Autisme Estrie.



# L'ÉQUIPE D'AUTISME ESTRIE

## **CHRISTINE HOUDE**, directrice générale

Arrivée à l'organisme en 2013, Christine est éducatrice spécialisée de formation. Elle détient aussi une formation universitaire en gestion des ressources humaines. Ayant été directrice adjointe d'un centre de la petite enfance durant 6 ans, elle a eu la chance de côtoyer les enfants à besoins particuliers, de coordonner la pédagogie et de gérer les ressources humaines. En plus d'être maman de deux grands enfants, Christine est une professionnelle déterminée, humaine, rassembleuse, authentique et généreuse.

## **CAROLINE GELLY**, intervenante communautaire et aide à la direction

À l'organisme depuis 2017, Caroline cumule, depuis plus de 15 ans, plusieurs expériences intéressantes en lien avec la clientèle autiste. Entre autres, elle a été directrice d'un centre de loisirs en début de carrière (en France), elle participait à l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en milieux de garde et a été responsable des répits à l'ASDI. Zoothérapeute de formation, Caroline a aussi suivi des formations en intervention, en TSA et DI ainsi qu'en gestion des ressources humaines. En plus d'être nouvellement maman, elle est une intervenante dévouée, polyvalente, ingénieuse et humaine.

## **ALEXANNE GRENIER**, intervenante communautaire

À l'organisme depuis mai 2024, Alexanne est une jeune travailleuse sociale dynamique et engagée qui vient de terminer son baccalauréat en travail social à l'Université du Québec à Montréal. Elle a mis son cœur et ses compétences au service de la communauté, notamment en travaillant auprès de jeunes à besoins particuliers à l'APED à Longueuil et à l'organisme 4 Poches à Boucherville. Passionnée par la relation d'aide, Alexanne met un point d'honneur à promouvoir le bien-être quotidien de chaque être humain qu'elle rencontre. En dehors de son travail, Alexanne trouve son équilibre dans la nature ainsi que dans les voyages et son amour pour les animaux.

 **MYLÈNE LAROCHELLE**, agente à l'accueil

À l'organisme depuis 2019 comme agente à l'accueil, Mylène est une personne très à l'écoute, accueillante et compatissante. Elle a étudié en sociologie à l'université et a eu la chance de cumuler des expériences en recherches sociales (Éducation et Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ)). Maman de deux adolescents, Mylène est toujours positive et lumineuse!

 **GABRIELLE DRAPEAU**, intervenante clinique par intérim

À l'organisme depuis 2018, Gabrielle a été affectée à de nombreux postes, notamment comme intervenante, responsable et maintenant intervenante clinique par intérim. Éducatrice spécialisée de formation, elle cumule également plusieurs certificats dans des domaines connexes. En plus d'être organisée, Gabrielle est une intervenante dévouée et attentionnée qui a à cœur le bien-être de nos participants.

Plusieurs intervenants à temps partiel font aussi partie de l'équipe. Ils ont une formation ou sont en cours de formation dans le domaine de l'intervention ou dans un domaine connexe.

## NOTRE MISSION

Autisme Estrie a pour mission de contribuer au mieux-être des Estriens présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), de leur famille et de leurs proches.

### **ADMISSIBILITÉ :**

Selon les capacités d'accueil de l'organisme, l'admissibilité aux services est déterminée selon la compatibilité des personnes évaluée en fonction de leurs besoins et caractéristiques propres, de la composition des groupes et des capacités d'encadrement de la ressource (nombre d'intervenants et exigences des interventions). Le ratio visé pour l'encadrement des participants est d'un intervenant pour deux (2) à trois (3) participants. La clientèle visée doit avoir un diagnostic de TSA ou un trouble apparenté affectant leur développement ou leur fonctionnement social.

### **OBJECTIFS :**

Pour les familles des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) :

1. Contribuer à une vie de famille équilibrée ;
2. Éviter l'épuisement des parents.

Pour les personnes admises aux services :

1. Élargir et maintenir le cercle de vie en communauté ;
2. Faire des activités variées et adaptées ;
3. Recadrer les comportements en considération des besoins individuels ;
4. Apprendre à vivre avec d'autres et à les côtoyer au quotidien ;
5. Maintenir les acquis déjà consolidés.

## **VALEURS :**

La clientèle et leur famille sont entourées d'une équipe qualifiée et attentionnée, dont les actions et les décisions sont guidées par les **valeurs** suivantes :

1. **Accessibilité, équité et qualité** des services ;
2. **Respect et compréhension** ;
3. **Transparence** (franche communication, écoute, règles claires connues) ;
4. **Discrétion et confidentialité** ;
5. **Constance et continuité** ;
6. **Créativité** tenant compte des intérêts, capacités et limites des personnes et de l'organisme.

## **APPROCHE :**

L'approche préconisée est personnalisée et systémique, tenant compte des forces et des difficultés des personnes utilisatrices. Les services sont dispensés :

1. Dans un environnement structuré ;
2. Avec l'utilisation de repères visuels (horaire, cahier de communication, pictogrammes, gestes, photos, séquences visuelles, etc.) ;
3. En intervenant de façon préventive pour éviter la désorganisation ;
4. En gérant les désorganisations par des interventions adaptées et individualisées (prévention active, salle de calme, salle oasis, etc.) ;
5. En concertation avec la famille et les partenaires actifs au dossier du participant (milieux scolaires, CIUSSSE-CHUS, etc.)

# DESCRIPTION DE SERVICES OFFERTS

## A - DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS :

1. **CAMP DE JOUR** : Le camp est d'une durée de sept (7) semaines sur quatre (4) jours, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00.

**PARTICULARITÉS POUR L'ÉTÉ 2024** : Le camp de jour est divisé en deux volets. Les quatre (4) premières semaines (du 25 juin au 19 juillet 2024) sont dédiées aux moins de 21 ans et les trois (3) dernières semaines (du 22 juillet au 8 août 2024) sont dédiées à la clientèle adulte, de plus de 21 ans.

- **SERVICE DE GARDE**: Pour accommoder les parents, un service de garde peut être offert le matin, à partir de 8h00 et le soir jusqu'à 17h00, dépendamment de la demande et des ressources disponibles à l'organisme, sur réservation uniquement.

## B - PROGRAMMATION :

Des activités faisant appel à la stimulation des sens, à la concentration et aux habiletés motrices globales et fines, selon différentes thématiques, sont programmées chaque jour. Les activités sont structurées et favorisent l'autonomie et le maintien des acquis. Elles sont adaptées aux capacités des participants. Elles peuvent répondre à leur intérêt ou avoir comme but de susciter une curiosité. Elles visent également le maintien des habiletés aux routines quotidiennes (repas, habillage et hygiène, etc.).

## C - ENDROIT D'ACCUEIL :

Les services se déroulent à la maison d'Autisme Estrie, située au 2350, rue de Rouville, Sherbrooke (Québec) J1J 1X8.

## D - ENCADREMENT :

L'encadrement est effectué par une équipe d'intervenants qui assurent une présence constante auprès des participants. Le ratio intervenant/participant est d'un (1) intervenant pour deux (2) à trois (3) participants. Il varie selon l'autonomie, les caractéristiques et les besoins des personnes admises. Tout le personnel d'intervention reçoit une formation pour s'initier aux différents défis et approches d'intervention afin de favoriser le fonctionnement optimal des activités. Les présences des participants sont encadrées et supervisées par une intervenante clinique. Elle modèle les interventions et soutient l'équipe terrain.

## E - EXCLUSION :

Une personne peut être refusée, si l'organisme ne peut assurer l'encadrement nécessaire afin de répondre aux normes de sécurité et de l'équilibre des différents groupes, en considération des besoins et des caractéristiques qui leur sont propres.

Par mesure exceptionnelle, le service peut être interrompu si un participant a des comportements pouvant menacer sa sécurité ou celle des autres participants et/ou des intervenants. De plus, le parent peut être appelé à venir chercher son enfant à tout moment lors d'un service si le participant est non fonctionnel ou agressif.

## F - TARIFS ET PAIEMENT DES FRAIS CHEZ AUTISME ESTRIE :

SERVICE	DESCRIPTION	TARIF
Camp de jour/ répit de jours	9h00 à 16h00	64\$ / jour
Service de garde : Camp d'été	Du lundi au vendredi Période #1 : de 8h00 à 9h00 Période #2 : de 16h00 à 17h00	16\$ / période 2 participants et + : 8\$/personne Charge minimale : 8\$
Frais de retard	Après 5 minutes (pour un 1 <sup>er</sup> retard) Après 16h00 (si plus d'un retard)	16\$ / heure Charge minimale : 8\$

*Pour des situations particulières, une entente pourra être convenue avec la direction.*



### Versement pour le camp d'été :

- 1<sup>er</sup> paiement (premier 50% de la facture) doit être reçu lors de la première journée de fréquentation.

- 2<sup>e</sup> paiement (50% restant de la facture), maximum le 1<sup>er</sup> août.

En plus de la tarification présentée pour les services, les frais suivants s'appliquent :

- © Carte de membre annuelle et non remboursable, valide du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante ; la carte vous sera facturée pour un montant de 20\$, si elle n'est pas déjà payée, au moment de la facturation du camp;
- © Chèque refusé par l'institution bancaire : les dommages subis par l'organisme pourront être réclamés au parent ou au tuteur;
- © Compte en souffrance : intérêts de 2 % par mois (l'organisme se réserve le droit de refuser l'accès aux services en cas de non-paiement ou si le premier versement n'est pas fait lors du premier jour de fréquentation au camp).

### **G - ABSENCE OU ANNULATION (FRAIS) :**

- © Absence pour maladie prolongée, ou problème de comportement important, l'annulation des frais peut être effectuée par la direction selon la situation, prendre note qu'un billet médical peut vous être demandé;
- © **EN CAS D'ABSENCE** : Il est très important d'aviser le plus tôt possible en cas d'absence au (819) 822-3918 et d'indiquer spécifiquement les journées d'absence du participant. **Aucun remboursement** ne pourra être accordé pour ces absences. Toutefois, la journée pourra être reprise selon la capacité d'accueil de l'organisme (s'il y a de la place disponible dans le groupe répondant aux besoins spécifiques du participant (pour le service de camp d'été uniquement).

## **H - TRANSPORT :**

Les familles qui ne peuvent assurer le transport elles-mêmes doivent faire une demande au transport adapté de la Société de Transport de Sherbrooke (STS) au numéro suivant : **(819) 566-1848**. Il est important de noter que la responsabilité de la demande, de l'annulation, des changements de transport et du paiement de celui-ci revient exclusivement aux parents et non à l'organisme. **Prendre note de respecter l'heure d'arrivée et de réserver le transport en conséquence**. Les intervenants sont disponibles qu'à l'heure prévue.

## SANTÉ DES PARTICIPANTS

### I - PROCÉDURE DE MÉDICATION :

Le formulaire d'autorisation pour l'administration des médicaments doit être rempli par le parent ou le tuteur légal, et ce, dès le début des services. Faute de quoi aucun médicament ne pourra être administré et le participant pourrait être retourné chez lui. Le parent doit remettre les médicaments en mains propres au responsable du groupe. Pour les participants en transport adapté, les familles devront préalablement informer le responsable du groupe de l'endroit où se trouvent les médicaments dans le sac du participant. L'intervenant responsable entreposera les médicaments sous clé. Le parent est responsable de récupérer les médicaments de son enfant au départ.


### J - MÉDICAMENTS PRESCRITS :


Pour les médicaments sous ordonnance, le parent ou tuteur **doit fournir une dosette scellée de pharmacie**, indiquant le nom du participant ainsi que le jour et l'heure de l'administration du médicament. Sur demande, toute pharmacie peut préparer les médicaments sous ordonnance dans une dosette en plastique. Ces dosettes en plastique jetable, aussi appelé « *Dispill* » est le seul type de contenant de médication accepté. Les bouteilles faites maison, sacs ou compartiments sans l'étiquette de la pharmacie ne seront pas acceptés. Si un participant se présente avec un contenant non conforme, le parent ou tuteur devra aller s'en procurer immédiatement à la pharmacie ou il devra repartir avec le participant.


### K - MÉDICAMENTS EN VENTE LIBRE :








Si un participant doit prendre des médicaments de façon occasionnelle (tels acétaminophènes, Graval, etc.), ces médicaments devront être identifiés et remis au responsable du groupe, dès l'arrivée du participant. Une autorisation écrite indiquant les consignes relatives à l'administration du médicament devra être signée par le parent ou le tuteur légal et remise à l'intervenant responsable.

## L - PRÉVENTION DE MALADIE CONTAGIEUSE :

 **PARTICIPANT MALADE :** Autisme Estrie ne dispose ni des installations physiques ni du personnel que requiert un participant malade. En étroite collaboration avec les parents, Autisme Estrie veille à maintenir un environnement sain pour les participants et fait tout en son pouvoir pour limiter les risques de contracter ou de transmettre des maladies. Par le fait même, les participants et le personnel présentant un risque de contagion sont invités à ne pas se présenter. De plus, si un vomissement ou une diarrhée a eu lieu dans les vingt-quatre (24) dernières heures, Autisme Estrie ne pourra intégrer le participant pour la journée. Un participant n'est pas admis s'il n'est pas en état de participer aux activités et à la vie quotidienne de la maison.

 **SYMPTÔMES SURVENANT EN COURS DE SERVICES :** Si un participant fait de la fièvre (plus de 38.5° C) ou qu'il est malade durant la journée et que son état se détériore ou que la température persiste, le parent en sera avisé aussitôt et il devra venir chercher son enfant. Pour un vomissement, le retrait immédiat du participant aura lieu. Pour une selle liquide, à la deuxième selle, le retrait est automatique.

 Le participant qui présente l'un ou l'autre des symptômes suivants sera refusé dès son arrivée à la maison d'Autisme Estrie ou retourné si ces derniers apparaissent lors du séjour :

-  Température de 38.5° Celsius ou plus ;
-  Symptômes de la Covid-19 ;
-  Une maladie contagieuse ou une éruption cutanée dont on ignore le diagnostic ;
-  Des vomissements, de la diarrhée au cours des 24 dernières heures ou sur les lieux ;
-  Une conjonctivite (intérieur de l'œil rouge et purulent) ;
-  Un état général affaibli qui, au jugement de l'intervenant responsable du service, empêche le participant de suivre le reste du groupe ;
-  Une toux profonde et persistante.

Si l'un de ces problèmes se manifeste au cours du service, les parents seront avisés et devront venir chercher leur enfant le plus tôt possible. Le participant pourra réintégrer le service dès qu'il n'éprouvera plus le problème qui a causé son retrait. Pour un symptôme de gastro (vomissement et/ou diarrhée), le participant pourra réintégrer le service vingt-quatre (24) heures après le dernier symptôme.




## **M - PREMIERS SOINS :**

En inscrivant votre enfant à Autisme Estrie, vous autorisez le personnel à administrer les premiers soins au participant, si la situation l'exige. En cas d'urgence ou s'il est impossible de joindre une des personnes identifiées au formulaire, le participant pourra être transporté par ambulance dans un établissement hospitalier. Le cas échéant, les frais engagés seront facturés à la famille du participant.

## POUR LE BON DÉROULEMENT DES SERVICES

### **N - ARRIVÉE ET DÉPART DES PARTICIPANTS :**

Les arrivées et départs sont contrôlés afin d'assurer la sécurité des participants. La procédure est la suivante :

-  Le parent ou tuteur reconduit le participant au vestiaire et vient le chercher au même endroit en fin de journée (le parent est responsable d'habiller et de déshabiller son enfant). Les participants arrivant en transport adapté seront pris en charge par un intervenant dès leur arrivée dans le milieu ;
-  Le responsable du groupe indique l'heure d'arrivée et de départ sur la feuille de présence et valide la médication en présence du parent ;
-  Respecter l'arrivée qui est à 9h00 (les intervenants ne sont pas disponibles avant l'heure annoncée et des frais vous seront facturés), à l'exception du service de garde pour le camp d'été (réservation obligatoire).

Toute personne autre que les parents doit avoir une autorisation pour venir chercher le participant de façon exceptionnelle. À cet égard, le nom de ces personnes doit être donné la journée même au responsable du service ou en avoir avisé le bureau les jours précédents le service. Il est important de parler de vive voix à l'agente à l'accueil, la direction générale ou à l'intervenant clinique (ne pas laisser le message sur la boîte vocale). Une pièce d'identité avec photo sera demandée à la personne qui se présente pour venir chercher un participant (autre que le transport adapté).

### **O - TENUE VESTIMENTAIRE :**

Comme les participants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables et appropriés en fonction de la météo et de la climatisation des lieux. De plus, le port d'espadrilles ou de sandales de sport attachées est fortement recommandé pour la sécurité des participants (obligatoire pour les activités à l'extérieur en été). Des vêtements de rechange sont fortement recommandés.

## **P - MATÉRIEL REQUIS :**

Chaque jour (selon la saison), le sac du participant doit contenir les effets suivants :

- ☉ Repas et collations ;
- ☉ Bouteille ou gourde d'eau ;
- ☉ Chapeau ou casquette ;
- ☉ Crème solaire (si vous avez une crème spécifique, autre que celle de l'organisme) ;
- ☉ Vêtements de rechange adapté à la saison et effets personnels (culotte d'incontinence, serviettes hygiéniques, etc..) ;
- ☉ Maillot de bain et serviette de plage (pour les jeux d'eau) ;
- ☉ Médication, s'il y a lieu (*Dispill* de pharmacie, Epipen, pompe pour l'asthme ou autre(s)).

**VEUILLEZ NOTER QUE LE LAVAGE DES VÊTEMENTS N'EST PAS FAIT À L'ORGANISME.**

## **Q - IDENTIFICATION :**

Tous les objets et vêtements doivent être bien identifiés avec le prénom et le nom du participant. Il est strictement INTERDIT d'apporter des objets de valeurs (Nintendo, iPod, MP3, cellulaire, tablette, etc.) excepté si vous avez l'autorisation de l'intervenant clinique, dans le but d'une intervention précise. En tout temps, **les parents doivent vérifier avant le départ d'Autisme Estrie qu'il ne manque rien aux effets personnels du participant.**

## **R - REPAS ET COLLATIONS :**

Pour faciliter la préparation des dîners et collations lors des répités et des camps d'été :

- ☉ Des fours à micro-ondes sont à la disposition des participants ;
- ☉ Les boîtes à lunch ne seront pas réfrigérées : prévoir des blocs réfrigérants (*Ice pack*) ;
- ☉ Si un participant à une allergie alimentaire grave, les parents du groupe seront avisés ;
- ☉ Les participants doivent arriver avec un repas complet (incluant le dîner et au moins deux collations, une pour l'avant-midi et une pour l'après-midi).

**LA BOITE À LUNCH DOIT ÊTRE EXEMPTÉ D'ARACHIDE, NOIX ET TRACES DE POISSON ET DE FRUIT DE MER.**



Les aliments du Tim Hortons, les gâteaux Vachon contiennent des traces d'arachides.  
Le terme "fruit de mer" sert à désigner tous les organismes marins comestibles.

### **S - ALLERGIES ET DIÈTES SPÉCIALES :**

Pour la sécurité du participant, Autisme Estrie se doit d'afficher le nom du participant souffrant d'allergies alimentaires dans la cuisine et dans les locaux où peut se trouver le participant. Cet affichage comprend le nom du participant, sa photo, la mention de l'allergie ainsi que le protocole à suivre en cas de réaction. Le tout doit être signé par le parent afin de confirmer le protocole d'intervention, en cas de réaction allergique grave.

### **T - PROCÉDURE DE COMMUNICATION :**

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Vos commentaires et suggestions sont très importants dans l'amélioration continue de nos services.

Téléphone : (819) 822-3918

Courriel : [direction@autisme-estrie.com](mailto:direction@autisme-estrie.com)



## AIDE-MÉMOIRE POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2024

(Volet 21 ans et moins : 25 juin au 19 juillet 2024)

(Volet 21 ans et plus : 21 juillet au 9 août 2024)



### COORDONNÉES AUTISME ESTRIE

Téléphone : (819) 822-3918

Télécopieur : (819) 822-3127

Adresse : 2350, rue de Rouville, Sherbrooke (QC) J1J 1X8 (Autisme Estrie)

### REPAS FOURNIS PAR LES PARENTS

La boîte à lunch doit être exempte d'**ARACHIDES, NOIX, POISSONS et FRUITS DE MER OU DES TRACES DE CES ALIMENTS.**

### MÉDICAMENTS

Prendre note que les participants qui prennent des médicaments devront arriver avec un *Dispill* fourni par la pharmacie (c'est-à-dire, identifié à son nom avec la date et l'heure de l'administration du ou des médicaments). Nous vous demandons d'apporter la liste des médicaments à jour de votre enfant (photocopie de l'entête du Dispill).

### QUOI APPORTER À TOUS LES JOURS? **Important : identifier les items**

- Crème solaire et chapeau/casquette
- Bouteille d'eau
- Vêtements de rechange
- Dîner et collations (sans produits allergènes)
- Maillot de bain et serviette pour les jeux d'eau
- Médicaments (au besoin)
- Culottes d'incontinence (au besoin)

### SERVICE DE GARDE

Prendre note que le camp débute à **9h** et se termine à **16h** (exception du 11 août, où nous fermons à 13h pour la dernière journée du camp). Les parents qui arriveront avant 9h seront dirigés vers le local de service de garde et une facture sera émise pour assumer les frais. Il en est de même pour les parents qui arriveront après 16h.